



## Rémunération d'un particulier pour service informatique

Par **toropy**, le **11/09/2014** à **19:40**

Bonjour,

J'ai développé avec un ami, en temps que particulier, pour un club, une plateforme web utilisée annuellement dans le cadre d'une course (gestion d'inscription et de participation)

Le service n'es pas facturé, cependant en contre partie, le club nous offre la location du support de course ainsi que l'inscription à la course.

Je me pose la question quant à la légalité de cette "rémunération" si on peut appeler ça une rémunération. Quels sont les risques que je peux courir?

Le club a t'il le droit d'offrir une location de support à un particulier pour service rendu?

Merci d'avance pour vos réponses